



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
DU 24 AVRIL 2024**

Liberté d'Expression Menacée : La Police au Défi de la Démocratie

Depuis sa création, la police a pour vocation première d'assurer la sécurité et la tranquillité publiques. Or, nous constatons avec une profonde préoccupation une dérive vers une conception de la police en tant qu'arbitre des opinions, plutôt que gardienne de la paix.

La CGT-Police réaffirme avec force que la police a pour mission essentielle de protéger tous les citoyens, sans distinction d'opinions politiques, religieuses ou philosophiques. La liberté d'expression est un droit fondamental inscrit dans notre Constitution, et il est impératif de la préserver au sein même de nos institutions.

Nous sommes vivement préoccupés par les récentes convocations de porte-parole associatifs, syndicalistes et politiques pour des motifs liés à l'apologie du terrorisme. Ces actions semblent aller à l'encontre du principe fondamental de liberté d'expression. La police ne devrait pas être utilisée pour restreindre les opinions dissidentes ou pour réprimer la contestation pacifique.

La CGT-Police rappelle que le respect des libertés individuelles et des droits démocratiques est au cœur de l'État de droit. Les autorités compétentes doivent garantir la protection des citoyens qui osent exprimer des opinions divergentes, dans le respect des règles déontologiques et des principes républicains.

La CGT-Police réaffirme son engagement en faveur d'une police au service de la paix publique et du bien-être de tous les citoyens, et non une police d'opinions.